

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1990 B 03861

Numéro SIREN : 379 041 395

Nom ou dénomination : FRAMATOME

Ce dépôt a été enregistré le 22/12/2022 sous le numéro de dépôt 57227

Le Président-Directeur Général

Framatome SAS

A l'attention de M. Bernard
FONTANA

Tour AREVA

1 place Jean Millier

92400 COURBEVOIE

Paris, le 2 décembre 2022

Objet : Présidence du Conseil de Surveillance de Framatome

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 12.2.8 des statuts, je vous indique par la présente que j'assumerai les fonctions de Président du Conseil de Surveillance de Framatome.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'L' and 'R' intertwined, written over a horizontal line.

M. Luc REMONT
Président-Directeur général

Framatome
Société par Actions Simplifiée
au capital de 706.690.542,60 euros
Siège social : Tour AREVA - 1, place Jean Millier – 92400 Courbevoie
379 041 395 R.C.S. Nanterre

(la « *Société* »)

DECISIONS DES ASSOCIES
PAR ACTE SOUS SEING PRIVE EN DATE
DU 2 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 2 Décembre,

- **ELECTRICITE DE FRANCE**, société anonyme dont le siège social est situé 22-30 avenue de Wagram – 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 552 081 317 (« **EDF** ») ;
- **MITSUBISHI HEAVY INDUSTRIES LTD**, société par actions japonaise dont le siège social est situé 16-5 Konan 2-chome, Minato-ku, Tokyo, 108-8215, Japon, immatriculée au registre du commerce sous le numéro 8010401050387 (« **MHI** ») ; et
- **ASSYSTEM**, société anonyme dont le siège social est situé Tour Egée, 9/11 allée de l'Arche – 92400 Courbevoie, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 412 076 937,

détenant ensemble l'intégralité des actions de la Société (les « *Associés* »), ont pris, conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts de la Société, les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des conditions dans lesquelles les présentes décisions sont prises ;
2. Nomination d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance, proposé par EDF, en remplacement d'un membre démissionnaire ;
3. Pouvoirs pour les formalités.

Le Commissaire aux comptes de la Société a été informé de l'ordre du jour des décisions à adopter ce jour par les Associés.

Tous les documents prescrits par les dispositions légales et statutaires ont été mis à la disposition des Associés préalablement à la prise des présentes décisions, ce que ceux-ci reconnaissent expressément, en ce compris :

- La lettre de démission de M. Jean-Bernard LEVY de ses fonctions au sein du Conseil de Surveillance ;

- Les statuts de la Société.

Les Associés ont pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

(Approbation des conditions dans lesquelles les présentes décisions sont prises)

Les Associés approuvent expressément les conditions dans lesquelles les décisions sont prises (en ce compris le délai préalable et autres formalités).

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés.

DEUXIEME DECISION

(Nomination d'un nouveau Membre du Conseil de Surveillance, proposé par EDF, en remplacement d'un Membre démissionnaire)

Les Associés décident, conformément à l'article 12.2 des statuts et sur proposition de l'Associé Majoritaire, de nommer Monsieur Luc REMONT, demeurant 34 Boulevard Franklin Roosevelt 92500 Rueil Malmaison, en qualité de nouveau Membre du Conseil de Surveillance, avec effet de ce jour, en remplacement de Monsieur Jean-Bernard LEVY, démissionnaire, et ce pour une durée indéterminée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés.

TROISIEME DECISION

(Pouvoirs pour les formalités)

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent acte en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les Associés de la Société.



EDF

Par :

PIERRE TODOROV

Seiji Izumisawa

MHI

Par : Seiji IZUMISAWA



Assystem

Par : Dominique LOUIS